Offres et demandes commerciales

Objekttyp: Index

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band (Jahr): 27 (1947)

Heft 3

PDF erstellt am: 31.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Devises

France-Suisse. — Nous précisons que les personnes se rendant de France en Suisse et qui peuvent emporter avec elles quatre mille francs français n'ont pas le droit de changer cette somme en argent suisse. Elles sont tenues de ramener en France ce montant lors de leur retour conformément au décret du 24-4-40 définis-sant les exportations de capitaux, qui sont prohibées.

SUISSE-FRANCE. — Voici la liste des dérogations à l'obligation de se procurer 500 fr. fr. au cours officiel pour les personnes qui se rendent de Suisse en France :

Personnes dispensées de la présentation de la fiche de change 1º Les personnes titulaires de passeports diplomatiques ainsi que les fonctionnaires munis d'un ordre de mission se déplaçant pour des raisons de service.

2° Les personnes titulaires d'une carte frontalière et se dépla-çant à l'intérieur de la zone frontalière. 3° Les enfants âgés de moins de 15 ans se déplaçant avec leur

Personnes pouvant obtenir une dérogation totale

1º Les personnes dont la durée de séjour en France n'excède pas 48 heures, y compris les personnes en transit en France. 2º Les personnes indigentes ou de condition modeste.

3º Les personnes participant à des voyages collectifs organisés par voie de compensation entre des organisations de tourisme françaises et suisses agréées, comme notamment « Popularis » et « Tourisme et Travail ».

et « Tourisme et Travail ».

4º Les personnes se rendant en France chez des parents en descendante au premier degré ou au

ligne directe (ascendante ou descendante au premier degré ou au second degré) et résidant à leur foyer.

5º Les représentants de firmes suisses ayant des succursales ou établissements en France sous réserve que ces derniers certifient la prise en charge des frais de séjour.

6º Les enfants voyageant par groupe.

7º Les adolescents de 15 à 20 ans hébergés en France par des organisations de jeunesse.

8º Les étudiants suisses se rendant en France pour leurs étude (le minimum de 500 fr. fr. a été abaissé à fr. fr. 200).

9º Les personnes ayant souscrit un contrat de travail ou de service en France.

L'AFFAIRE DES 200 FR. FR.

On sait que les personnes domiciliées en Suisse dans une commune dont le chef-lieu se trouve à moins de 10 km. de la frontière française ne pouvaient emporter en France qu'une somme de 200 fr. fr. Le caractère insolite de cette mesure n'a pas échappé à nos services. Des démarches entreprises immédiatement ont permis de faire lever cette discrimination. A partir du 10-3-47 ces personnes peuvent emporter *une fois par mois* une somme supérieure à fr. fr. 200, jusqu'à un maximum de 4.000 fr. fr. Cette possibilité ne concerne pas le trafic frontalier.

Chambre de commerce française pour la Suisse

La Chambre de commerce française à Lausanne est trans-formée en siège régional de la Chambre de commerce française pour la Suisse dont le siège social est fixé 6 rue du Rhône, à Genève. Cette concentration est la conséquence des dispositions prises par le Ministère français de l'économie nationale tendant à unifier toutes les Chambres de commerce françaises à l'étranger pour renforcer leur action. Le canton de Fribourg qui, jusqu'ici, dépendait de Genève, sera rattaché au siège de Lausanne ainsi que ceux de Vaud et du Valais. Un nouveau délégué, M. H. Brissod, a été nommé à Neuchâtel.

Office international du vin

Le Conseil fédéral a nommé M. Chaponnier, 1er chef de section à la Division de l'agriculture et président de la Commission consultative de l'économie vinicole suisse, en qualité de délégué à l'Office international du vin à Paris, M. R. Gallay, directeur de la station fédérale d'essais viticoles et arboricoles à Lausanne en qualité de délégué suppléant au dit Office.

OFFRES ET DEMANDES COMMERCIALES

Pour tous renseignements, prière d'adresser la correspondance à notre siège, 16, avenue de l'Opéra, en mentionnant le numéro de l'annonce.

REPRÉSENTATIONS

AVIS AUX COMMETTANTS: Nous prions MM. les commettants français et suisses de nous communiquer les noms et adresses de leurs représentants en Suisse pour les maisons françaises, en France pour les maisons suisses, et de nous signaler tout changement concernant

REMARQUE : le nom de lieu en petites capitales indique la région d'activité pour laquelle la représentation ou le représentant sont demandés.

REPRÉSENTANTS FRANÇAIS CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON SUISSE

- R. 745 Paris: tous articles intéressant les magasins de nouveauté (textiles, bonneterie, rubans, carrés, écharpes, broderies de Saint-Gall).
- R. 755 Paris : tissus coton unis et imprimés, tissus soie et rayonne, jersey, charmeuse, carrés coton de couleur.
- R. 783 Paris et Banlieue : tous articles textiles pour layette et enfants ; sous-vêtements, bonneterie fantaisie, layette tricot.
- R. 785: Bordeaux et Sud-Ouest: filature, tissage (coton), bonneterie, chemises homme, vêtements de travail.
- R. 801 PARIS : articles d'enfants en tricot machine, layette et costumes d'enfants.

Electricité

R. 743 France: machines à traire électriques, écrémeuses, couveuses et tout le matériel électro-rural.

Mécanique, machines diverses, outillage

R. 747 France : machines à découper les étoffes.

R. 767 : France : instruments de mesure mécaniques et électriques, appareils de contrôle de chauffe, appareils de laboratoire.

R. 773 France: accessoires, machines-outils, outillage pour tout ce qui concerne l'automobile.

- R. 787 France : machines-outils, gros et petit outillage, matériel électrique et industries du froid, machines à bois, matériel de carrière et de travaux publics.
- R. 789 FRANCE ET COLONIES : matériel aéronautique, accessoires de moteurs ou d'avions, appareils de mesure et de contrôle, outillage spécial, horlogerie.
- R. 795 SUD-EST DE LA FRANCE: tout matériel pour travail du bois, scies alternatives, scies à ruban, moulurières, raboteuses, toupies, dégauchisseuses, ponceuses, etc...
- R. 797 SUD-EST DE LA FRANCE : machines agricoles et matériel forestier.

Divers

- R. 757 France: tous articles industriels, machines, produits alimentaires, textiles.
- R. 759 HAUTE-GARONNE : cuirs et textiles.
- R. 761 France: matériel, matières premières et marchandises fabriquées se rapportant aux cuirs, textiles, caoutchouc, chaussures.
- R. 763 France: alimentation, textiles, vins et spiritueux, importation-exportation.
- R. 769 France, Plus particulièrement Paris : machines agricoles et à bois, alimentation, fruits et vins.
- R. 793 RÉGIONS LYONNAISE ET PARISIENNE : tout matériel mécanique ou électrique; produits chimiques.
- R. 799 France, Plus Particulièrement région parisienne : outillage mécanique, horlogerie, instruments de précision, produits chimiques, pharmaceutiques et médicaux.

COMMETTANTS FRANÇAIS CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN SUISSE

R. 779 Suisse: pull-overs, sweaters pour homme, pure laine.

Mécanique, machines diverses, outillage

R. 765 GENÈVE, LAUSANNE ET SUISSE ALÉMANIQUE : pièces détachées d'automobiles (transmissions à cardans).

R. 777 Suisse ; vins de table des Corbières et du Minervois.

Parfums

R. 749 Suisse : parfums de marque.

Divers

R. 753 Suisse: coutellerie, bonneterie, bas rayonne et soie naturelle, pipes bruyère véritable, parfums, produits de beauté, cognac, liqueurs, champagne, machines-outils et outillage électrique.

- R. 771 Suisse : bijouterie fantaisie, articles de Paris, jouets, peintures et vernis, teintures ménagères, appareils d'éclairage, conserves de luxe, moutarde, cornichons, câpres.
- R. 775 Suisse : produits coloniaux, fruits secs, thon et sardines à l'huile, herboristerie (graines, racines, feuilles alimentaires et médicinales).
- R. 781 Suisse : fils de chanvre et de lin pour chaussures ; clouterie.
- R. 791 Suisse : essieux de chars de paysans.

REPRÉSENTANT SUISSE CHERCHANT A REPRÉSENTER UNE MAISON FRANÇAISE

R. 803 Suisse: appareils électriques ménagers, parfums, accessoires automobile.

COMMETTANT SUISSE CHERCHANT UN REPRÉSENTANT EN FRANCE :

R. 751 Aube, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, SAONE-ET-LOIRE (sans Mâcon) HAUTE-SAONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE: fromages, conserves, lait condensé, concentré de fruits, crème de marrons, miel.

MARCHANDISES

Ces offres et demandes sont faites sans garantie ni responsabilité de notre part et sous réserve de l'obtention, par les intéressés, des licences d'importation et d'exportation suisses et françaises.

I. - A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN FRANCE

Offres de produits suisses

goo boyaux.

902 cire, mastics à graisser, poix de brosserie. 904 ciment dentaire.

906 couleurs chrome.

Demandes de produits français

908 soude pour la fabrication du verre.

oro urée technique.

912 roulements à billes.

914 accessoires pour autos.

- 916 bas pour dames et bonneterie en laine.
- 918 plumes à écrire en verre munies d'un petit réservoir.
- 920 spath léger dit Lenzin ferrocyanure de potasse.
- 922 déchets de plomb doux.

II. — A L'ATTENTION DE NOS MEMBRES RÉSIDANT EN SUISSE

Offres de produits français

924 chêne en grumes.

926 voitures pliantes pour enfants (2 roues, poids 6 kilos). 928 buses de sablage avec gaine acier. 930 filés de laine peignée de grande finesse et tricots de luxe à la main.

932 tissus légers pour dames, genre « robes d'été ».

934 cotonnades, lainages et doublures.

936 compresseurs d'air pour installations fixes de 5 à 300 CV pour des pressions de 1 à 250 kilos.

938 colophane, térébenthine, huile de foie de morue.

940 appareils de laboratoires pour le mélange des liquides.

942 crêpe pour semelles et cuir pour chaussures. 944 toile pour matelas.

Demandes de produits suisses

946 pâtes blanches pour la fabrication du papier.

948 machines à traire électriques. 950 billes en acier inoxydables ou pierres synthétiques, de 1 mm. de diamètre pour la fabrication de porte-plumes réservoirs, 952 machines à rivoter les queues de boutons métalliques. 954 cellules photo-électriques.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS Genève Salon de l'automobile. 12 avril au 21 avril 1947 Lyon Foire de Lyon. Bâle Foire de la fourrure. Foire de Bâle. Bâle Exposition internationale de l'urba-Paris nisme et de l'habitation. Paris Foire de Paris. Genève Foire de produits italiens en Suisse. Lille Foire de Lille. Foire de Bordeaux. Bordeaux Casablanca Foire internationale. Lausanne Comptoir suisse. 13 septembre au 23 septembre 1947 Fiera svizzera. Olma (Foire de l'agriculture). Lugano Saint-Gall octobre 1947

Exposants à la Foire de Paris : Voyez avis page 96